



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET des INSTALLATIONS SPORTIVES.

PROCES VERBAL N° 5

Réunion plénière du : 11 décembre 2018

A : 14h00

Lieu : L.F.N. ROUEN.

Présidence : Mr Pierre MORICEAU.

Vice Président : Jean Claude CHAPILLON.

-Membres Présents: Mr. Christian LEFEBVRE.

Mr. Gerard GAUTIER; Mr. Raymond LAUGEROTTE.

Madame Christine COGET secrétaire de la CRTIS NORMANDIE.

Membre(s) excusé(s)

Membre(s) absent(s):

ADOPTION DU PROCES VERBAL :

La Commission procède à l'adoption du procès verbal de la réunion plénière N°3 à ROUEN.

Pas d'observations, le procès verbal est adopté.

Les décisions ci-après de la Commission Régionale des Terrains sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme prévues à l'article 89 des Règlements Généraux de la L.F.N

Félicitations : néant

Condoléances : néant

AFFAIRES EXAMINEES ou HOMOLOGATIONS.

1-COURRIERS reçus de la FFF.

Un courrier de la CFTIS nous confirmant que le stage de formation pour les CDTIS et CRTIS aura lieu le 2 et 3 avril 2019 à LISIEUX. Chaque personne sera avertie du programme de la formation au début du mois de mars.

Courrier de la CFTIS nous informant qu'une visite Du terrain André DUBESNE 1 à DUCEY les CHERIS est prévu le 21.01.2019 à 14 heure avec Monsieur Frédéric RAYMOND de la CFTIS.

2-COURRIERS RECUS ou expédiés de la L.F.N.

-Prochaine réunion FAVA à la LIGUE DE NORMANDIE le 23 janvier 2019

3-Courrier de l'EURE : néant

4-CAVADOS :

5-Courrier du DISTRICT DE SEINE MARITIME

5/1 : Antenne de ROUEN : néant

5/2 : Antenne du HAVRE : - néant

5/3-Antenne de DIEPPE : néant

7- CLASSEMENT ou CONFIRMATION DE CLASSEMENT TERRAINS du :

DISTRICT DU CALVADOS

Confirmation de classement d'une installation

Stade Michel d'Ornano PONT L'EVEQUE- NNI 145140101 au niveau 5 jusqu'en 2028
Arrêté d'ouverture au public du 14 mars 2018

Stade Jules Ladoumègue - MEZIDON NNI 144310101 au niveau 5 jusqu'en 2028
Arrêté d'ouverture au public du 9 octobre 2018

Stade de Le Tourneur -- SOULEUVRE EN BOCAGE -NNI 147040101 au niveau FOOT à 11 jusqu'en 2028
-Attestation de capacité du 10 septembre 2018.

Stade de Campeaux - SOULEUVRE EN BOCAGE NNI 140610201 au niveau 6 jusqu'en 2028
Attestation de capacité du 10 septembre 2018.

Stade de La Graverie - **SOULEUVRE EN BOCAGE** NNI 140610301 au niveau 6 jusqu'en 2028 Attestation de capacité du 10 septembre 2018.

Changement de niveau d'une installation

Stade de Venois 3 – **CAEN - NNI 141180603** au niveau 4 jusqu'en 2028.
Attestation de capacité du 20 septembre 2018.

1. DISTRICT DE LA MANCHE

2. Stade du Rocher -- ST MARTIN DES CHAMPS NNI 500250301 au niveau 5 jusqu'en 2028

ECLAIRAGE

Stade René Fenouillère – **AVRANCHES** NNI 500250101

Eclairage moyen : 420 lux. ; Facteur d'uniformité : 0,70 ; Rapport E mini/E maxi : 0,54

Classé jusqu'au 29-10-19 au niveau E3

Stade Louis Dior – **GRANVILLE** NNI 502180101. Eclairage moyen : 379 lux. ; Facteur d'uniformité : 0,74 ; Rapport E mini/E maxi : 0,56. Classé jusqu'au 29-10-19 au niveau E3

Stade André Debesne – **DUCEY** ; NNI 501680101 ; Eclairage moyen : 277 lux

Facteur d'uniformité : 0,70 ; Rapport E mini/E maxi : 0,51 classé au niveau E4 jusqu'au 29-10-2019.

Stade Municipal - **ST JEAN DES CHAMPS** NNI 504930101 Eclairage moyen : 141 lux ; Facteur d'uniformité : 0,70 ; Rapport E mini/E maxi : 0,45. Classé jusqu'au 29-10-20 au niveau E5

Stade André Debesne – **DUCEY** ; NNI 501680101

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives demande une visite complémentaire pour implantation des bancs de touche à 16 m et 17 m de la ligne médiane avant un classement au niveau 4. La visite est prévue le 21 janvier 2019 à 14h au stade.

3. DISTRICT DE L'ORNE

Stade Municipal – **DOMFRONT** - NNI 611450103 au niveau 5 jusqu'en 2028

Arrêté d'ouverture au public du 30 mai 2018

Stade Municipal - **DOMFRONT** - NNI 611450104 au niveau FOOT à 8 jusqu'en 2028

Stade Municipal - **DOMFRONT** - NNI 611450105 au niveau FOOT à 8 jusqu'en 2028

Arrêté d'ouverture au public du 30 mai 2018

Stade Municipal- **BAGNOLES DE L'ORNE** ; NNI 614830102 au niveau FOOT à 8 jusqu'en 2028. Arrêté d'ouverture au public du 14 septembre 2018

Stade Municipal - **LA SELLE LA FORGE** ; NNI 614660103 au niveau FOOT à 8 jusqu'en 2028

Stade Municipal - **LA SELLE LA FORGE** ; NNI 614660104 au niveau FOOT à 8 jusqu'en 2028

Stade Municipal - **MAGNY LE DESERT** NNI 612430102 au niveau FOOT à 8 jusqu'en 2028

Stade Municipal – **GACE** ; NNI 611810102 ; au niveau FOOT à 8 jusqu'en 2028

Arrêté d'ouverture au public du 20 septembre 2008

Stade Municipal à **RAI**- NNI 613420102 au niveau FOOT à 11 jusqu'en 2028

Arrêté d'ouverture au public du 17 septembre 2018

Stade du Pays Melois - **COULONGES SUR SARTHE** ; NNI 612580102 ; au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 18 septembre 2008.

Stade Clément Leroyer - **JUVIGNY VAL D'ANDAINE** ; NNI 612110101 au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 11 septembre 2018

Stade de la Forêt - **BAGNOLES DE L'ORNE** ; NNI 614830101 au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 14 septembre 2018

Stade Municipal - **LA SELLE LA FORGE** ; NNI 614660101 au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 11 septembre 2008

Stade Municipal - **LA SELLE LA FORGE** ; NNI 614660102 au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 11 septembre 2008

Stade Municipal - **MAGNY LE DESERT** ; NNI 612430101 ; au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 19 septembre 2008

Stade Municipal - **GACE** ; NNI 611810101 ; au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 19 septembre 2008

Stade Municipal – **RAI** ; NNI 613420101 ; au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 17 septembre 2008

Stade du Pays Melois - **COULONGES SUR SARTHE** ; NNI 612580101 ; au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 18 septembre 2008

Stade Jean Claude Caille – **VALFRAMBERT** ; NNI 614970101 ; au niveau 5 jusqu'en 2028 ; Arrêté d'ouverture au public du 19 septembre 2008

4. DISTRICT DE SEINE MARITIME

Stade municipal de AMBRUMESNIL ; NNI 760040101 ; au niveau 5 jusqu'en 2028.

Stade Antoine Fourneyron -- BOIS GUILLAUME Parc des Cosmonautes 5 sye-- NNI 761080102 ; classé au niveau 5 SYE pour dix ans, soit jusqu'en 2028.

Stade du Chêne à Leu 1 à LE GRAND QUEVILLY – NNI 763220101 ; ; au niveau 4 jusqu'en 2028

Stade du Chêne à Leu 1 à LE GRAND QUEVILLY – NNI 763220101

Eclairage moyen : 507.88 lux ;Facteur d'uniformité : 0.713 ; Rapport E mini/E maxi : 0.672 ; classé au Niveau E3 jusqu'au 19/10/2019

Stade Paul Vauquelin 1 à MAROMME – NNI 764100101 ; Eclairage moyen: 256,16 lux. ; Facteur d'uniformité : 0.78 ; Rapport E mini/ maxi : 0.612 ; classé au niveau E4.

5. DISTRICT DE L'EURE.

Stade de la Libération - ETREPAGNY- NNI 272260101 classé au niveau 6 juqu'en 2028

5.1. Confirmation de classement de l'éclairage

Stade du 14 juillet 2 à EVREUX – NNI 272290202 ; Eclairage moyen : 378.12 lux

Facteur d'uniformité : 0.703 ; Rapport E mini/ E maxi : 0.569 classé au niveau E3 jusqu'au 14-10-2019

10-SUBVENTIONS FAFA : demande de règlement FAFA de la MAIRIE DE NASSANDRES pour un dossier main courante de 2017.

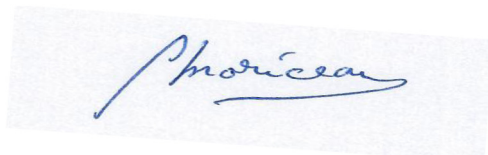
11- QUESTIONS : Demande d'accès consultatif à foot 2000 pour le vice Président de l'antenne du HAVRE de seine maritime Monsieur jean louis MAURICE.

- Prochaine réunion de la CRTIS : le 19 février 2019 à confirmer.

Aucune question n'étant formulée la réunion s'est terminée à 16 heures
Le Président de la Commission de la CRTIS.

Président de la CRTIS de NORMANDIE

MORICEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Moriceau', on a light blue rectangular background.

Le Secrétaire de la CRTIS

LEFEBVRE Christian

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lefebvre Christian', on a white background.